



Rennes le 28 avril 2020

Mesdames, Messieurs Les Maires, Mesdames Messieurs les conseillers départementaux  
Lors de son allocution du 28 avril, le Premier ministre a annoncé la réouverture des crèches et des écoles à partir du 11 mai et des collèges le 18 mai.

La CGT comme de très nombreuses autres organisations, constate le lien entre cette décision et la volonté de faire redémarrer à tout prix l'activité économique allant jusqu'à prendre dans certains cas le risque de mettre en péril la santé des travailleurs.

Cette décision est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus. Elle l'est d'autant plus qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires.

Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de travailleurs et travailleuses sommés de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administré.es pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des Mairies et des établissements d'enseignement et les enseignant.es eux-mêmes.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement sont concrètement impossibles. Et pourtant, si de son côté le premier ministre s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent.

C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées, qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisés face au COVID 19 pour les élèves.

Ce qui, nous insistons là-dessus, est impossible.

Mais qui dit propagation, dit les premiers visés à savoir les familles, mais également tous les personnels dont le Code du travail et les statuts engagent également votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

C'est pourquoi, face à ce dilemme, la CGT vous demande de ne pas rouvrir les crèches, les écoles, les collèges à partir du 11 et 18 mai.

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons toute et tous les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.

Certes, il est possible que l'on vous objecte le pouvoir supérieur de l'État et la possible substitution du Préfet, ce qui toutefois restera largement à démontrer sur le plan du droit.

Quoi qu'il en soit, votre refus de réouverture sera un acte de responsabilité politique fort dans la lutte contre cette pandémie.

Charge au gouvernement de prendre les siennes, en arrêtant de souffler le chaud et le froid dans la gestion de cette crise partagée entre la lutte contre le virus et les intérêts financiers.

Sachant compter sur votre compréhension et votre engagement dans cette action, veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT Educ'action 35  
Eric Luis

Pour la CSD35  
Nathalie Neveu

Pour L'UD CGT 35  
Dominique Besson Milord